

Info Cultures maraîchères

33/2026

23 septembre 2026

Prochaine édition le 30.09.2026

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Dans les cultures de choux, on peut observer toujours plus de coccinelles dont les larves puis les adultes s'étaient nourries des populations de ravageurs (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 2: Dans certaines parcelles, en particulier dans l'ouest du Plateau, les altises (*Phyllotreta* spp., *Psylliodes chrysocephala*) maintiennent une forte pression d'infestation. Les attaques concernent principalement les choux de Bruxelles et les colraves (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 3: À l'automne, les brocolis sont de nouveau plus fréquemment atteints de pourritures occasionnées par des attaques de divers organismes nuisibles. Veillez à ce que les cultures se ressuyent rapidement (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 4: Des pourritures se répandent actuellement dans certaines cultures de salades. Il s'agit par exemple de la pourriture grise (causée par *Botrytis cinerea*), avec pour symptôme typique le duvet gris souris de spores du champignon (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 5: Dans certaines zones, l'activité de vol des thrips (*Thrips tabaci* entre autres) reste intense et entraîne des dégâts de succion chez les jeunes oignons à bottelet (photo: Agroscope).



Photo 6: Dans les cultures de poireaux proches de la maturité de récolte, la maladie des taches pourpres (causée par *Alternaria porri*) progresse lentement mais continuellement (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).





Photo 7: En conditions atmosphériques sèches, on peut voir proliférer simultanément, à la face inférieure des feuilles des carottes, le duvet de sporanges de l'oïdium (*Erysiphe umbelliferarum*) et les tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*) (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur).



Photo 8: Nous observons actuellement une forte pression d'infestation par les acariens (*Tetranychus urticae*). Les dégâts de succion des tétranyques sont maintenant bien visibles, par exemple sur le feuillage des cultures de haricots nains (photo: Agroscope). Contrôlez dès maintenant régulièrement si les semis récents (par exemple d'épinards, entre autres) sont infestés.



Photo 9: Lors du contrôle des cultures de lundi, on a observé dans des cultures de poivrons des perforations récentes dans le feuillage du sommet des pousses (photo: Agroscope). Il s'agit vraisemblablement de marques de rongement par de jeunes chenilles de noctuelles défoliatrices (Noctuidae). La vigilance s'impose.



Photo 10: Chaînette de marques de rongement de la mouche mineuse du poireau à la pointe d'une feuille de ciboulette (photo: Agroscope).

La mouche mineuse du poireau revient au centre de l'actualité

Jusqu'ici, dans les régions menacées, nous n'avons pas trouvé de marques de rongement de la mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*) sur les feuilles des liliacées. Il est possible que la génération d'automne de ce ravageur, après la longue période caniculaire de cet été, ne se manifeste que faiblement ou avec retard. Dans les régions régulièrement infestées, il est recommandé de procéder dès maintenant à un contrôle systématique des cultures. En se nourrissant, les adultes de la mouche mineuse du poireau laissent de petites perforations espacées, alignées en chaînettes dans la pointe des feuilles des liliacées (photo 10). Lorsque ces „alignements“ comportent sept perforations ou davantage, il est vraisemblable qu'une ponte a eu lieu.

La substance active autorisée pour la lutte contre la mouche mineuse du poireau est spinosad (divers produits ; **BiO**; sur **poireaux, oignons, ciboulette**, avec un délai d'attente d'une semaine). Un traitement avec lambda-cyhalothrine (divers produits) (attention aux PER: autorisation spéciale) est également possible : sur **ail, échalote, oignons, poireau** le délai d'attente est de 2 semaines ; sur **herbes condimentaires** il est réduit à 1 semaine. Si nécessaire, protégez vos plantons de poireaux contre la mineuse au moyen d'un filet anti-insectes ou par un traitement.



Photo 11: Plante de poireau aux feuilles entortillées. Ce symptôme est souvent causé par une attaque de larves de la mouche mineuse du poireau (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 12: Fines galeries de rongement de la teigne de la betterave dans le cœur d'une betterave à côtes (flèche sur la photo du 21 septembre 2026 par Agroscope).

Importants dégâts causés par la teigne de la betterave en cultures de betteraves

Après un vol dense de la teigne de la betterave en août, les marques des attaques sont bien visibles dans les sites infestés: on peut observer dans le cœur des betteraves à côtes les galeries de rongement et les tissages de ce ravageur. Si on les compare avec les galeries de rongement des larves du charançon de la betterave (*Lixus juncii*), celles de la teigne de la betterave sont plus fines et semblent parfois interrompues. D'autre part, les tissages dans le cœur des plantes ne se présentent que lors d'attaques de la teigne de la betterave, et non lors d'attaques du charançon de la betterave.

Aucun insecticide n'est actuellement autorisé pour lutter contre la teigne de la betterave dans les cultures de betteraves à tondre ou à cardes. En cas de forte attaque, il est particulièrement important de respecter l'hygiène au champ maintenant, à l'automne. Les déchets de récolte doivent être au plus vite broyés et enfouis aussi profondément que possible, afin que les pupes ou les larves hivernantes soient en partie détruites, la profondeur de l'enfouissement empêchant dans une large mesure l'émergence de nouveaux adultes.



Photo 13: Jeune chenille de noctuelle gamma à la face inférieure d'une feuille de haricot (photo: Agroscope).

Persistance des attaques de chenilles en cultures de haricots et de salades

Dans les sites du Plateau surveillés par des pièges, le vol de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) et de la noctuelle gamma (*Autographa gamma*) diminue de densité, parfois très nettement. Cependant, l'alerte ne doit pas être levée dans les cultures qui sont encore infestées de chenilles.

Contre les chenilles de noctuelles défoliatrices, on peut employer XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* ; **BiO**) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ; **BiO**) en cultures de **haricots** avec un délai d'attente de 3 jours, ou Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ; **BiO**) en cultures de haricots de plein champs) avec un délai d'attente de 2 jours. Pour lutter contre les vers gris en cultures de haricots, on peut utiliser cyperméthrine (divers produits) ou deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, lambda-cyhalothrine (divers produits) est autorisée contre les vers gris avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de haricots, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex ; **BiO**) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026 avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de **haricots non écosés**, chlorantraniliprole (Coragen) est autorisé provisoirement jusqu'au 31 octobre 2026, avec un délai d'attente de 3 jours.

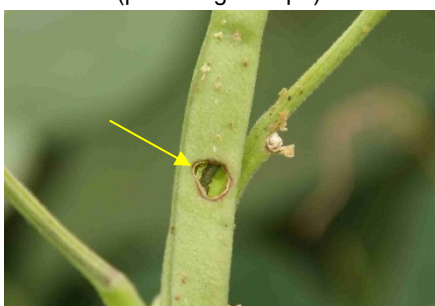


Photo 14: Caverne creusée et habitée par une chenille de noctuelle de la tomate dans la cosse d'un haricot (flèche sur la photo par Agroscope).

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) et de chenilles défoliatrices, sur **laitues pommées de plein champ** on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**) et Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 2 jours ; **BiO**), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine ; **BiO**) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**). Le spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) est aussi autorisé, avec un délai d'attente d'une semaine. De plus, est autorisé provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 contre la noctuelle de la tomate en cultures de **salades (Asteraceae)**, le nucléopolyhédrovirus de la noctuelle de la tomate (Helicovex, **BiO**), avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 15: Chenille d'âge moyen (à peu près L4) de la noctuelle de la tomate, trouvée sur une salade (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 16: Nymphes presque mature de punaise verte ponctuée, sur une feuille de haricot (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 17: les nymphes d'âge moyen (N3-4) des punaises marbrées apparaissent maintenant sur les pousses sommitales des plantes de poivron (photo: Agroscope).

Attaques tardives de punaises pentatomides sur légumes fruits

Lors du contrôle des cultures de l'année, on a constaté une augmentation des attaques de punaises vertes ponctuées (*Nezara viridula*) et de punaises marbrées (*Halyomorpha halys*), par exemple en cultures de haricots et de bettes en plein champ ainsi que de poivrons en tunnels. Lorsque l'on récolte maintenant des cultures de plein champ infestées à proximité de tunnels ou de serres, il faut s'attendre à une intensification de la migration de punaises pentatomides vers les cultures sous abris. Procédez à des contrôles réguliers des cultures pour surveiller l'évolution de la situation et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les punaises sur **aubergines**, on peut utiliser flonicamide (Teppeki) avec un délai d'attente de 3 jours. Il est possible d'intervenir contre des diverses punaises pentatomides phytophages¹ et les punaises mirides¹ au moyen de spinosad (divers produits, **BiO**) ou au moyen d'acétamipride (divers produits, uniquement sous abris) dans les cultures d'**aubergines** avec un délai d'attente de 3 jours. Les substances actives susmentionnées jouissent d'une autorisation spéciale valable jusqu'au 30 novembre 2026.

Pour lutter contre des diverses punaises pentatomides¹ phytophages dans les cultures de **poivrons**, sont autorisés provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026, spinosad (divers produits, délai d'attente de 3 jours, **BiO**) et acétamipride (divers produits, uniquement en serre ; délai d'attente de 2 semaines).

Pour lutter contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) dans les cultures de **haricots**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026, acétamipride (divers produits), avec un délai d'attente de 2 semaines. Est autorisé contre les punaises mirides (Miridae) en cultures de **haricots non écosés et de haricots écosés, en plein champ**, Spinosad (divers produits) provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 avec un délai d'attente de 7 jours.

Il est possible d'intervenir contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) au moyen de spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; délai d'attente 7 jours, **BiO**) dans les cultures de **bettes**. La substance active susmentionnée est autorisée provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026.

Pour lutter contre les punaises mirides (Miridae) sur **céleri branche en plein champ et en serres**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 31 octobre 2026, spinosad (divers produits, **BiO**) avec un délai d'attente de 7 jours.

¹ Parmi les pentatomides, il y a par exemple *Halyomorpha halys*, *Nezara viridula* et parmi les mirides (Miridae), il y a par exemple les genres *Lygus* et *Liocoris*.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Gaëtan Jaccard, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Daniela Büchel, Judit Bugelnig, Henrik Küng & Marusca Schatt, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortell, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler, Simon Fuchs & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser & Matthias Lutz, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortell, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1+2, 6, 11, 16: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 3+4, 15: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux; photos 5, 8-10, 12-14: C. Sauer (Agroscope); photo 7: Z. Ulbrich, Strickhof, Winterthur; photo 17: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.